

Vote NTG :

Le label bio continuera à garantir l'absence d'utilisation d'OGM

17 juin 2026 - Le Parlement européen vient d'adopter son règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NTG), une nouvelle génération d'OGM qui pourra désormais circuler dans la chaîne alimentaire avec des exigences de traçabilité et d'étiquetage largement allégées. Pour les consommateurs qui veulent les éviter, il reste un refuge : le label bio, qui continuera à exclure leur utilisation. Préserver cette garantie sera toutefois de plus en plus difficile et coûteux pour les opérateurs bio.

Pour la filière biologique, le vote du Parlement européen constitue un tournant. Alors que les nouvelles techniques génomiques sont présentées par leurs promoteurs comme un levier d'innovation pour l'agriculture, le texte adopté fait le choix de réduire fortement les règles qui permettent de suivre, contrôler et informer sur la présence de ces nouveaux OGM dans les aliments tout au long de la chaîne alimentaire.

Une chose ne changera pas : le label bio continuera à exclure les OGM, y compris ceux issus des NTG, comme le garantit son cahier des charges. Les consommateurs pourront donc continuer à s'y fier.

Mais préserver cette garantie deviendra plus difficile. Avec moins d'informations disponibles tout au long de la chaîne alimentaire, les agriculteurs et opérateurs bio devront renforcer leurs contrôles sur la traçabilité des informations sur l'origine non OGM de leurs matières premières et la sécurisation de leurs approvisionnements pour continuer à garantir la conformité de leurs produits.

« Ce texte crée une situation paradoxale : les opérateurs bio restent responsables de garantir l'absence d'OGM, mais ils disposeront de moins d'informations pour sécuriser leurs approvisionnements et exercer cette responsabilité », déclare Magalie Jost, Vice-présidente du Synabio.

"Les Français achètent de plus en plus de produits biologiques, en particulier dans les magasins spécialisés. Cette tendance confirme leur demande de produits sains, respectueux de l'environnement et du vivant. En autorisant ces nouveaux OGM sans traçabilité, le Parlement européen fait reposer sur les acteurs des filières biologiques la responsabilité de garantir aux consommateurs les promesses d'une réglementation bio européenne dont ils ont la charge, sans leur donner les outils pour le faire," souligne Christelle Le Hir, co-présidente de La Maison de la Bio.



Au-delà de ses conséquences pour les filières agricoles, c'est le droit à l'information des consommateurs qui est en jeu. En réduisant les exigences de traçabilité et d'étiquetage applicables à une partie des nouveaux OGM, l'Union européenne prend le risque d'éloigner les consommateurs de l'information qu'ils réclament pourtant massivement sur l'origine et les modes de production des aliments¹. Les opérateurs bio, eux, continueront à garantir une production sans utilisation d'OGM, à leurs frais.

Il appartient désormais à l'État français de prendre ses responsabilités. Comme pour les pesticides, des mesures de prévention des contaminations et de dédommagement des opérateurs s'imposent.

Contacts presse :

- SYNABIO : Jeanne Dumas - 07 81 57 86 90 - jeannedumas@synabio.com
- MAISON DE LA BIO : Agence Monet - Alizé Prieur - 06 72 62 01 40 - mainsondelabio@monet-rp.com

LA MAISON DE LA BIO est la fédération professionnelle qui rassemble les acteurs des filières bio en France, de la production à la distribution, dans les secteurs de l'alimentation, de la cosmétique et des produits de santé. Elle réunit 10 organisations professionnelles et porte la voix des acteurs économiques engagés pour le développement d'une bio exigeante et accessible.

SYNABIO : Le Synabio est le syndicat national des entreprises agroalimentaires biologiques françaises. Il rassemble plus de 200 entreprises engagées dans la transformation et la commercialisation de produits biologiques, représentant près de 50 % du marché bio en valeur et plus de 14 000 emplois directs

¹ Sondage Kantar Sondage - "Les Français et les (nouveaux) OGMs" - mai 2022